On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-nue Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de Savostus, maison joignante; et M. LATOUR, impri-neur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recepar concurremment avec les autres bureaux, les avis



On reçoit aussi des abonnemens chez M. Bearson, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous, les directeurs des postes au royaume.

Le priv de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. pai trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B pour les autres villes du royaume.

GAZETTE

TURQUIE.

Bucharest, le 1 novembre. — On a reçu par la poste russe les lettres particulières de Constantinople en date du 22 octobre, d'après lesquelles l'état de la capitale était plus tranquillisant que les jours précédens. Plusieurs arrestations vaient eu lieu dans les quartiers turcs, et le gouvernement vait eu de nouveau recours aux voix de rigueur. Le peu de stabilité de la tranquillité cause une stagnation complette dans le commerce.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 novembre. — Les consolidés ont monté de mouveau; à denx henres ils étaient à 84 348 112 pour la liquidation du 23, et à 84 718 85 pour celle de janvier. L'argent et extrêmement abondant. On a fait aussi beaucoup d'affaires aus les fonds étrangers. Les actions des mines sont ainsi cotes: Réal del Monte, 120 de prime; Tisipuxahua 80 idem; inglo, 35 d'escompte.

- La séance de la chambre des communes a été remplie pur les prestations de serment de ses membres. Un tems assez long s'est passé avant qu'il y eut 40 membres réunis, et par consequent qu'on put procéder à aucune opération. Lorsque ce membre fut complet, le président reçut entr'antres sermens ceux de MM. Brougham, Hume et Wilson, M. Brougham réondit d'abord comme membre pour le comté de Sussex. Sir lobert Wilson ayant été appelé avec sa qualification de baonnet, la supprima en prêtant son serment, moi Robert-Thomas Wilson. Les journaux remarquent que lorsque M. Hame meta son serment, le président lui prit la main avec une cordalité particulière.

FRANCE.

Paris, le 21 novembre. - Au moment où tant de vols et d'asssinats effrayent la capitale, c'est un devoir pour nous de férenir le public d'une manocuvre dont plusieurs citoyens ont déjà les victimes.

Des voleurs se placent dans un fiacre dont le cocher s'entend e enx ; ils se font conduire dans les quartiers déserts et equ'ils croient rencontrer une occasion favorable ils descennt de voiture, exécutent leurs crimes et disparaissent.

La police a été informée de cette nouvelle espèce de guet-ànous espérons que sa vigilance s'accroîtra en proportion l'audace des malfaiteurs. (Gazette des Tribunaux.) On continue d'arrêter à chaque instant des voleurs, qui se

chent pendant la nuit dans les rues les plus étroites et les toins fréquentées.

Le 17 de ce mois, à huit heures du soir, trois soldats de la ade royale, rentraient à la caserne de l'école militaire: tout à up , ils entendent des cris dans l'avenue de la Motte Piequet. mettent le sabre à la main et courent vers les lieux. Ils ouvent une femme étendue sur la terre et baignée dans son ng; ils veulent lui porter du secours, au même instant, in d'eux reçoit sur la tête un coup de bâton qui l'étend roide sort; an de ses camarades est aussi frappé et tombe sans conassonce ; le troisième soldat n'a en que le tems de fuir. On dépère des jours du second militaire, qui a été transporté à Lospice militaire du Gros Caillou.

Les vols et attaques de nuit n'ont point encore cessé, et l'adminis-mien coatinue de se montrer impuissante pour rédoire à la quotité des dinaires le nombre des attentais qui se multiplient depuis quelques sines. Nous avons exposé, il y a trois jours, quelques conjectures l'quelles les feuilles ministérielles se sont bien gardes de répondre. l'ante cause viendrait s'en joindre une autre, s'il faut en croire un jour-de la contre-opposition. L'organisation de la brigade, qu'il appelle la basse police. Le nombre des individus dont cette brigade se poss, est, ainsi que leur soldé, laissé à la discrétion de son chef. pose, est, ainsi que leur solde, laissé à la discrétion de son chef. ul retribué par lui , ces individus s'occupent pur dettes et les res-sionedats lucratives , telles que les arrestations pour dettes et les res-sionedats allons d'objets volés. On voit, par ce fait seul, en quelles mains la securité sitoyens est abandonnée par une administration à qui on paie un hudjet (Courrier français) plusieurs millions. (Courrier français)

Le trait suivant jetera un peu de variété sur les lagubres de vols et d'assassinats qui composent depuis quelque as la chronicle de la capitale.

dant hier matin , un des garçons de M. Marcs.... , banquier du Temles envoyé en recette, et perd en route les effets qu'on lui a con-

fiés. Désolé, il rentre chez son meître en lui annonçant cette perte, qui doit paraître irreparable. Heureusement ces effets sont tombés dans mains d'un honnête homme, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le mans d'un nonnée nomue, dont hous regretions de ne pouvoir enter le nom, mais que nous savons être employé dans la maison Pankoncke. Muni de ces effets, il prend des informations, et après deux heures de recherches actives, il arrive chez le banquier, lui rend les valeurs, le prie de pardonner au garçon de caisse sa négligence ou son peu de précaution, et se dérobe aux remercimens que cette noble et teuchante conduite lui méditait.

- Un journal enregistre les actes de violence malheureusement trop nombreux, dont les citoyens sont victimes depuis quelques jours ; savez-vous ce que l'Etoile répond à ces plaintes? le voici:

Avis important. - Le public est prévenu que les personnes qui auraient été volces, et même celles qui ne l'auraient pas été, doivent s'addresser, non plus aux commissaires de police ni aux autorités, mais bien au bureau du Constitutionnel, où l'on recevra les dénonciations jusqu'à une heure et demie du matin.

Il n'y a rien à dire sur de pareilles infâmies ; il suffit de les citer.

- On compte aujourd'hui 267 citoyens notables de Brest indépendans du gouvernement, qui ont souscrit l'acte de cautionnement, pour la mise en liberté des quatorze citoyens détenas au châtean à l'occasion des missionnaires.

EMBARQUEMENT DE LA CHAINE DES FORÇATS.

Le capitaine Thierry.

Nous empruntons à une lettre adressée par M. Menestrier avocat, à Lyon, à M. Ch. Ledru, avocat à Paris, et insérée dans la gazette des tribunaux, les détails suivans :

Les forçats étaient arrivés à Lyon le 8 de ce mois dans deux bâteaux couverts d'une forte toile, disposée en forme de tente, et qui les dérobait aux yeux du public, sans les soustraire aux rigueurs de la saison. Les bateaux forent amarrés au-delà du pont d'Ainay, pour y attendre les quarante-huit condamnés des cours d'assises du Rhône et de la Loire, qui devaient y être réunis le lendemain, après avoir été ferrés, à la prison de Saint-Joseph, je pus facilement descendre jusqu'au bâteau du capitaine Thierry, chargé depuis trente-deux ans de la conduite des forçats à leur destination.

Le capitaine était assis sur un matelas et de la paille, et placé dans un carré en planches, à l'extremité des bâteaux. Quelques surveillans étaient couchés, sur quelques bottes de paille, autour de lui. En face, étaient les condamnés, placés sur deux lignes parallèles dans chaque bâteau. Le plus profond silence régnait au milieu d'eux. Quelques-uns jouaient aux cartes ; d'autres se faisaient raser ou couper les cheveux par les sur-

Quoiqu'entièrement inconnu du capitaine, il m'aperçoit à peine que, sans me donner le tems de lui adresser la parole : » Quoi ! si matin une visite, par le temps qu'il fait. Je parie que c'est encore un avocat. G'est tout comme cet avocat de Paris, ce brave M. Ledra, qui suivit jusqu'à Essonne la chaîne que je conduisais dernièrement à Brest. Eh bien ! vous les voyez mes sidèles sujets. On les garde, on ne leur sait pas de mal; on ne leur dit rien; mais s'il y en a un qui bonge, on lui donne une volée, et çà le corrige. — Puis, s'adressant aux surveillans; Qu'en dites vous vous autres? Ces avocats sont bons enfans; ils sont drôles avec leurs abondances ; leurs projets de colonisa. tion. Ils voudraient pourtant faire de ces gens-là des honnêtes gens. Je ne demande pas mieux; mais, moi qui vous parle, il y en a que j'ai conduit sept fois aux galères. Ils sont toujours les mêmes. Que voulez vous? C'est la suite de la révolution, des dénonciations arbitraires, et de toutes les horreurs qui s'y sont faites. Ça commence pourtant à se moraliser un peu. Le bien se fait petit-à-petit; il est temps. — Il est bien possible pourtant que si ces hommes-là, au sortir du bagne ou avant d'y entrer , étaient dans les colonies , ils ne seraient pas rejetés de tout le monde, et travailleraient honnêtement. Mais vous en avez qui vous disent , en sortant de Toulon : Ma foi! moi , je suis faignant, je veux voler. Nous sommes destinés à tout. Qu'on les colonise, si l'on veut, je me charge de les conduire dans le sabot. n

Le capitaine, dont je retrace ici textuellement la conversation , dans ses parties les plus saillantes , ne m'avait pas laissé le tems de placer un mot, lersque, d'une voix de tonnerse

et s'adressent à un surveillant qui entrait dans le bateau : « Et e'te paille, c'te paille! il est neuf heures et demie, il est tems d'aller à la tolle. » Le surveillant lui répondit que tout était prêt. « ca vous étonne tout ça, M. l'avocat. C'est qu'ici tout se fait à la minute; ce n'est pas votre langue ici. Nous connaissons les doubles couleurs, nous autres. J'ai voulu direqu'il était tems d'aller à Saint-Joseph chercher les condamnés. Avant de me quitter ; tenez , voila une de mes vieilles pratiques , donnez-lui quelque chose. De fis une légère aumône au malheureux qui m'était indiqué, et qui, comme tous ses compa-gnons d'infortune, couchés sur la paille, avait gardé le silence pendant toute la conversation du capitaine Thierry. « Allous , adieu, M. l'avocat, ajouta-t-il; vous autres avocats, vous avez Bien des figures à être rinsés en grand (1). Dites toujours à vos amis d'avoir de bons chiens et de bonnes serrures. n

Encore tout étourdi de ce que je venais de voiret d'entendre, pour la première fois de ma vie, je remontai l'escalier de la berge et me dirigeai sur le quai d'Ainay jusqu'a Lyon. A onze heures, je fus à la maison d'arrêt de Saint-Joseph ; des sœurs hospitalières, le bassin à la main, se trouvaient, malgré la neige qui tombait, aux portes extérieures de la prison et faisaient la

J'entrai dans la cour. Les condamnés, rangés sur trois files, étaient accroupis sur de la paille. Le capitaine, assis devant eux sur une chaise, la main appuyée sur sa canne, avait l'œil snr tous et sur ses surveillans, tout en causant et discutant avec quelques-unes des personnes qui assistaient à ce triste spectacle , et qui lui adressaient des questions. Bientôt l'ordre est donné ; la fatale béquille (2) est dans la main de l'un des surveillans, et les condamnés vont recevoir la cravate.

Focard, condamné à vingt ans de travaux forcés, dans l'affaire de la commune de Durette, arrondissement de Ville-Franche, est le premier ferré ; Reynard, condamné à quinze ans, comme son complice, lui fut accouplé; il versait des larmes en abondance et protestait de son innocence. Quant à Chainbion, forçat liberé, qui fut condamné à perpétuité dans le même procès, il fut impassible comme Focard, et ne faisait éclater aucune plainte. Un des assistans s'approche de lui : «Eh bien! Chambion, que dites-vons de tout ca? — Ma foi, Monsieur, que voulez-vous que je dise? La volonté de Dieu soit faite.»

Un jeune homme, nommé Girandon, condamné à quinze ans de travaux forcés, pour vols avec circonstances aggravantes, par la cour d'assises de la Loire (Monthrison), excita, par ses sanglots, l'émotion générale. Le capitaine Thierry lui-même fut touché de ses pleurs : « Va, rassure-toi, mon ami; tu me parais repentant; tu sais travailler; eh bien! on t'emploiera, je te recommanderai. » Non loin de Chambion, était attaché le nommé Etienne Guièze, condamné à perpétuité par le premier conseil de guerre de Lyon, pour meurtre sur la personne du sieur Déclat, officier retraité.

Un vol d'une nouvelle espèce a été commis ces jours derniers dans une maison de la rue Saint-Jacques, n. 71, chez un célèbre médecin.

Un individu se présente, muni d'instrumens du métier, et se dit envoyé par le serrurier de la maison pour visiter et réparer les serrures. On le reçoit, et aussitôt il se met à l'ouvrage. Les serrures sont enlevées, inspectées, et remises en meilleur état avec une adresse et une célérité surprenantes. Pendant ses opérations, l'ouvrier, sous prétexte d'essayer le jeu de chaque serrure l'une après l'autre, s'enferme dans les appartemens, et se saisit des objets qui sont en évidence et qu'il peut facilement cacher. Une bourse contenant environ 25 fr. est ainsi soustraite d'un sac de femme qui se trouvait la sous la main. Cependant on se défiait du voleur ; les domestiques avaient été chargés de surveiller ses mouvemens, mais à force d'allées et de venues d'un appartement dans l'autre, il vient à bout de lasser un instant leur vigilance. La cuisinière seule continuait de l'observer sans trop dedéfiance : il l'enferme en un tour de main dans sa cuisine, et vite, avec la clé du buffet de la salle à manger, qu'ilavait ou l'adresse de dérober, il s'empare d'un panier d'argenterie, et s'évade, emportant avec lui plusieurs couverts, la bourse et

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

D'après des lettres récentes , dit le Journal de Rome , les nouvelles de la Grèce sont favorables. L'assemblée nationnale, depuis peu convoquée à Porro, continue ses travaux. Ibrahim est bloqué dans Tripolitza. Il est maintenant hors de doute qu'il a refusé de se rendre à l'invitation du capitan-pacha pour sonférer avec lui sur le plan d'une nouvelle campagne; on ne connaît pas le motifs de ce refus. Les avantages remportés par Fabvier et Karaiskaki , ainsi que la levée du siége d'Athènes , sont pleinement confirmés. La flotte turque a perdu deux corvettes et onze bâtimens de transport dans sa dernière attaque contre Samos. Il n'y a plus men à craindre pour cette île, dont la perte aurait été un grand désastre pour toute la Grèce.

La même feuille donne les nouvelles suivantes, sous la ru-

brique de Corfou, le 20 octobre :

Les troupes égyptiennes en garnison à Modon et à Navarin manquent totalement de vivres , et leur solde est arriérée depuis dix-huit mois. Toutes les espérances de ces garnisons reposent

(1) Je viens d'apprendre que cette phrase signifiait en argot que les avocats étaient des hommes simples et qui croient difficilement au crime.

(a) La béquille est un morceau de bois de six pouces de diamètre sur environ dix buit pouces de long, et garni aux deux extrémités de deux calottes en fer. C'est sur cette espèce d'enclume que sont rivés, à grands coups de marteau, les clous qui reunissent les deux branches du collier de for des condamnés.

dans la nouvelle expédition attendue d'Alexandrie, dont l'artivée est retardée par les vents contraires.

" Ibrahim-Pacha est toujours à Tripolitza. Il n'ose sortir de cette place, dans la crainte de tomber dans les mains des Grecs qui le cernent; cependant Tripolitza est parfaiteme nap-provisionné, et cette ville pourra résister jusqu'à l'arrive des renforts égyptiens si elle n'est pas trop différée.

» Les députés grecs qui résidaient à Londres sont arrivés à Napoli de Romanie. Ils se disposent à rendre leurs comptes au gouvernement, au sujet des emprunts négociés en Angleterio, «

PAYS - BAS.

LIÉGE, LE 24 NOVEMBRE.

Par arrêté royal du 17 novembre 1826, le Sr. H. A. Stapa pers a été nommé à la place de greffier du tribual de commerce à Verviers, en remplacement du Sr. Verhulst, décede,

- S. M. par arrêté du 9 de ce mois, a ordonné aux gouvers neurs des provinces de faire distribuer du thé au lait, pens dant les 4 mois d'hiver, à tous les prisonniers tant bourgeois que militaires.

- M. Bailly , médecin français , l'un des commissaires envoyés à Barcelone, pendant les ravages qu'y occasionna le fièvre jaune en 1820, est arrivé à Bruxelles; on croitqu'il est chargé par son gonvernement de se rendre à Groningue, pour observer la maladie qui y règne. (Journal de la Belgique)

- On a écroué, le 2, dans la maison de détention de Gand, le directeur de la poste aux lettres de Goes (Zélande), condamné à six ans de réclusion par la cour d'assises de Middelbourg, convaincu de concussion dans l'exercice de ses fonctions. (Idem)

- C'est mercredi 29 courant, à la salle de la Société Gréty, qu'aura lieu le Concert de M. Wéry. On y entendra Mile. Alceste, qui a recueilli sur notre scène les suffrages du public, dans Jean de Paris et M. Cuériot dont chaque jour on apprécie mieux le talent. Voilà sans doute avec la réputation brillante et justement méritée de M. Wéry tout ce qu'il faut pour réunir us nombreux auditoire.

Depuis dimanche dernier, un grand nombre de maître-ouvriers et d'ouvriers se sont fait inscrire pour suivre les lepons de géométrie industrielle, donuées à Jemeppe; aussi, à la legon d'avant-hier, la salle était à peu près pleine. On remarquait avec plaisir parmi les élèves les meilleurs ouvriers des alteles voisins. M. Square, de Tilleur, qui était arrivé le soir mede, assistait à la leçon. On se rappelle que la commission de noite école industrielle, n'ayant pu se procurer des dessins de machines à vapeur, le professeur s'adressa à M. Square qu'il ne connaissait pas, et que cet ami de l'instruction s'empressa de lui faire remettre un choix de ses meilleurs dessins. Il a promis de seconder de tout son pouvoir le zèle de ce professeur et d'assister à chaque leçon pour donner l'exemple. Les leçons sont anssi suiviet par les commis et les dessinateurs de M. Cockrill. On espère que l'éclairage de la salle, insuffisant aujourd'hui, ne tardera pas à être augmenté.

Nous saisissons cette occasion pour informer les artisans de notre ville que le cours donné par M. le professeur Dandelin, à l'école industrielle de Liége, est public, et que pour s'y p senter il n'est pas nécessaire de subir un examen préalable, m'de remplir aucune autre espèce de formalité.

Assurer le règne de l'opinion publique est le but du système représentatif; il est donc essentiel que cette opinion soit loujours éclairée. La liberté de la presse satisfait à cette nécessité; mais alors l'attaque étant permise, il est juste aussi que le pouvoir puisse se défendre ; delà les journaux ministériels Souvent, du reste, la défense devient un devoir des gouvernants ainsi, par exemple, que le bruit se répande qu'un impôt plus onéreux encore que l'impôt-moutûre, sera proposé par le minis tère, l'opinion s'alarme; il y a devoir impérieux de la rassurer, sous peine de responsabilité ultérieure. Que des faits de nature à compromettre l'autorité soient dénoncés; ils pesvent avoir été altérés, exagérés; il appartient aux journant officiels ou semi-officiels de rétablir la vérité. Garder le st lence, serait négliger une partie importante de leur mission. Nous avons déjà eu l'occasion de développer cette idée; Journal de Bruxelles nous oblige à y revenir encore.

Un jeune séminariste est arbitrairement arrêté. Un journal rapporte le fait. Une polémique s'établit à ce sujet entre celle feuille et deux journaux de Bruxelles, et l'avantage semble les demearer. Au moment où l'institution du collège philosophique vient d'exciter tant de récriminations; au moment où un journal qui parait dévoué aux intérêts du clergé, soutient que les prêtres enthologues par les controls de la projection de la catholiques ne trouvent point dans le royaume toute la prolection à laquelle ils ont droit de prétendre, le Journal de Bruzelles, si le rapport du Courrier de la Meuse est exagéré aurait de s'empresser de le racife s'empresser de le rectifier; s'il est vrai, il était juste et sur tout politique de nous apprendre ce qu'on a fait pour punir une violation de liberté individuelle. La faute est grave, sais donte : nous n'y sant de liberté individuelle. La faute est grave, sais donte : nous n'y sant de liberté individuelle. doute; nous n'y serions pourtant point revenus, si le silouce de l'organe habituel de l'organ l'organe habituel du ministère n'aumonçait une propension bien fâcheuse sons von fâcheuse sous un gouvernement constitutionnel : l'insoucianes ou le dédain du pouvoir pour l'opinion publique.

LES JÉSUITES MODERNES, par M. l'abbé Martial Marcet de lu Roche-Arnaud. (Bruxelles, chez Grignon.)

Depuis tantôt deux ans, il y a eu un tel déhordement de gra livres et de brochures lancés contre les jésuites anciens et dernes, les colonnes des journaux français ont été si quotgonement remplies de révélations, d'attaques et de déclamations untre ces disciples d'Ignace, que le janséniste le plus endurci même aurait crié merci, et que le lecteur sans passion, dès premières lignes, rejetait de lassitude la feuille ou le volume se disant : « Qui me délivrera d'Acheul et de Mont-Rouge? » elest résulté naturellement une prévention défavorable concontre toute publication anti-jésuitique, prévention partagée ment par les adversaires les plus prononcés de la Société reussante. Les hommes sages demandaient un écrit qui ne fût une spéculation , ni une œuvre de parti , ni un recueil de diabes; mais dans lequel des faits précis tinssent la place de ngues accusations. Le livre que nous aunonçons aurait pu être promie se trouvait dans une position plus favorable que tout repour en pénétrer les mystères, en connaître les principaux les et recueillir une foule d'anecdotes secrètes et de particula-

la révélation de ces faits écrite avec simplicité, et dégain toute déclamation devenait un véritable service rendu h chose publique : à clle seule, elle aurait plus ébranlé mpre de Mont Rouge, que toutes les attaques réunies de sombreux adversaires. Malheureusement M. l'abbé Maral agâté, en partie, ce que sa situation avait d'avantagenx; lieu de marcher à leur tête, il s'est trop confonda to tous les autres combattans et s'est servi trop souvent des les armes, ne voyant pas combien elles étaient émoussées. harcourant sa biographie, on s'étonne d'y rencontrer à chapas des déclamations outrées, des exagérations manifestes; mangage a je ne sais quoi de violent qui afflige; quelques un des accusations qu'il porte contre la Société sont d'un madère si grave et si horrible, qu'on y ajoutera foi difficilement : serait-il croyable par exemple que le P. Mainevet ait. d'empoisonné pour avoir trahi quelques légers secrets de compagnie; et que les élèves de St. Acheul, fatigués du réne jésuitique, aient résolu un jour de se défaire par le poide leurs maîtres fanatiques ; que l'entreprise fut tentée , que tont manqua, parceque la dose de poison n'était pas forte. Quand on hasarde de telles assertions il faudrait

appayer de preuves nombreuses et irrécusables. fesant connaître leurs noms, leurs emplois, leurs affilias, cet écrit, malgré les défauts que nons lui avons reprochés, méanmoins véritablement utile, en ce qu'il expose au grand les chefs les plus instuens de cette milice turbulente, qui qu'à présent s'étaient tenus dans l'ombre ; qu'il les signale à vindicte publique, et qu'il donne ensin la possibilité de les sindre et de les combattre avec avantage, L'auteur annonce en reste encore trois cents redoutables qu'il dévoilera plus ; et que les faits qu'il publie en ce moment ne sont que des welles auprès de ceux qu'il est contraint de taire. Des baga-

es! peste, le poison et l'assassinat.

Liége, le 23 novembre 1826.

Monsieur le rédacteur, en fils étant externe au collège royal de cette ville, je crois pouvoir user par la voie de votre journal les questions suivantes à qui de droit : urquoi la rétribution semestrielle qui , les années précédentes, était 1. 50 c., est-elle maintenant de huit? ai l'a augmentée ? Les maîtres, le conseil d'administration, on la

rquoi la quittance ne contient elle pas l'énonciation de la somme

uquoi, depuis cette augmentation, n'est ce plus le receveur mais le tiseur de rhétorique qui signe la quittance ?

achase de 6me. finissant à dix heures, et la leçon de hollandais étant ce les mardis et jeucis à onze heures, les externes vont perdre une re à parconrir la ville Pourquoi ne pas les mettre en état de l'utiliser, en

donnant une salle où ils pourraient travailler? ladois cependant reconnaître ici que M. Gullikers, professeur de 6me. Resans doute de cet inconvenient , a eu récemment l'obligeance de mentre a mon fils de demeurer dans sa classe jusqu'à l'heure de la leçon

angue hollandaise. ourquoi est-on resté environ un mois sans leçon de cette langue ? ourquoi, jeudi dernier encore, le professeur n'a-t-il point paru, et à

bon cel intervalle de quatre jours entre les leçons ? de littervalle de quatre jours entre les toques de voir plus charger de

me. ni ensuite de la 6me., ait toute l'aptitude nécessaire pour enseigner

bisidais?

Listi bien sûr, par exemple, qu'il ait observé la progression indis
lable dans tout enseignement, lorsque, pour première leçon, il a donné

destination de la donné un thême renfermant des l seclinaisons, et qu'a la seconde, il a donné un thême renfermant des dantifs, desadjectifs of des verbes auxiliaires? Agreez , etc.

Liége, le 23 novembre 1826.

4 MM. les rédacteurs du Journal Mathieu Laensbergh.

deme d'une intrigue dont je crois connaître les motifs et deviner le le suis gratuitement dechiré dans tous les articles spectacle qui paraisana cotre estimable journal, et notamment dans celui de ce jour. biliug à manier un archet qu'une plume, j'aurais encore garde le nais la prévention qui a redigé cet article, et qui m'otant toute alion pour le moment, peut compromettre mon existence pour l'avenir, fice à vons soumettre quelques observations.

real vois soumettre quelques observations.

The market personnes une partion des torts que vous me reprochez. l'aime à l'aime a personnes une partion des torts que vous me restent eut encore été Monsieur, que la somme de ceux qui me restent eût encore été

les ai vous m'eussiez regardé avec les yeux de l'impartialité. Au
e, plus con e plus que vous peut être, je sais combien est nécessaire l'ensemble si ne représentation théatrale; mais pour parvenir à cet ensemble si barable dans l'intérêt des plaisirs du public, quels moyens peut on em-Jer? Les repetitions. Tout en rendant la justice qui est due au talent de les artistes composant l'orchestre de Liege, que je me plais à pro le premier de la Belgique, j'ajouterai que nous n'avons point assez de répétitions générales ; que dans cette ville, où il n'y a régulièrement que sept mois de spectacle, les artistes changent presque généralement tous les ans, et par suite le répertoire Qu'en remettant une pièce donnée l'année precedente, il ne s'en suit pas de la que les mouvemens seront les mêmes, vu que les moyens de tels ou tels artistes ne leur permettront pas de s'y assujetir, et que n'avant pas répété, il doit necessairement en résulter une

hésitation qui paralyse l'ensemble.

C'est la seule et unique fois que je prendrai la plume pour me défendre de vos inculpations. Puissent les observations que je viens de vous faire, dans l'intérêt du public et des artistes en général, vous engager à me juger avec moins de prévention et à la justice qui doit toujours rédiger les articles d'une saine critique : c'est dans cette attente que je vous prie de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre en l'insérant dans votre plus prochain numéro. J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, votre dévoué serviteur, L. A. Davair,

Chef d'orchestre du théâtre de Liége. M. Davril a tort de nous accuser de partialité à son égard. Etrangers à toute espèce d'intrigue, nos articles spectacle, comme tous ceux qui paraissent dans ce journal, sont l'expression pure et simple de notre intime conviction. Cette conviction, nous y avons cette fois d'autant plus de consiance, qu'elle est générale-

ment partagée par le public.

Quant aux explications données par M. Davril relativement an manque de répétitions générales, nous les croyons fondées en partie. Cependant tous les inconvéniens qu'il signale existaient, si nous ne nous trompons, dans le cours des précédentes années théatrales; et cependant, l'orchestre dirigé par ses prédécesseurs marchait d'une manière généralement satisfaisante. Il est difficile des lors d'attribuer à ces inconvéniens son actuelle désorganisation. Du reste, si le ton de nos articles a été quelquefois assez prononcé, c'est que le mal nous a paru grave et le remède pressant.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

De jour en jour l'emploi du fer fondu devient plus genéral, on en fait des ponts, des bateaux à vapeur, en Angleterre des routes; et à Liverpool jusqu'à des églises. Il vient aussi d'être fait des pianos, dont le barrage est en fer; ces instrumens perfectionnés par MM. Pleyel et Co. à Paris non-seulement rivalisent avec les meilleurs pianos anglais, mais ils les surpassent en plusieurs points. La solidité de leur construction est telle qu'ils ne se discordent presque jamais. La table de résonnance étant déga-gée des énormes morceaux de bois, qui autrefois étaient mis pour résister au lirage, a plus d'élasticité et seconde mieux la vibration des cordes, Le son de ces instrumens est élonnant pour son volume et sa rondeur, et le mécanique est tellement perfectionné, qu'il permet qu'on l'attaque avec la plus grande delicatesse aussi bien qu'avec la plus grande force, et nous ne doutons point que lorsqu'ils seront connus, ils ne mettent un terme à l'importation des pianos etrangers. MM. Pleyel et Ce viennent aussi d'obtenir un brevet pour des pianos carrés à une seule corde.

COMMERCE. BOURSE D'ANVERS, du 23 novembre 1826.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JO	URS.	2 M.	A 2 M.
P. B. Dette activ. Différée. Obl. du S. Act. S. C.	52 314 P	Paris. Franc.	118 010 p. 4013 112 47 5/16 35 314 34 718	A	46 15/16	P 4613 16 39 10 1 2 A 35 7 16 A 34 5 8 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 22 novembre. - Dette active, 52 12 à 51 11/16. Différée 58/64. Bill. de chance, 17 1/2 a 17 5/8. ynd. d'amort., 93 1/2 a 93 5/8. Lots do, 86 3/4 a 86 7/8. Act. de la soc. de commerce, 38 3/4 a 89.

BOURSE DE PARIS du 21 novembre. - Rentes 5 p. 010, joniss, du 22 sept. 1825, 100 ir. » c. — 4 112 p. 010, jouiss. 100 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouis. du 22 juin, 72 00 c. Actions de la banque, 2065 08 Emprunt royal d'Esp. 1826, 52 5/8. Emprunt d'Haïti, 715 00.

SPECTACLE. — Dimanche 26 novembre, nº 3 du 2º. mois d'abonnem., L niowsky ou les Exilés de Kamtschatka, opéra en trois actes, musique de Boyeldieu; le Trésor supposé, opéra en un acte, musique de Méhul; et le Coeffeur et le Perruquier, vaudeville en un acte.

Lundi 27, abonnement généralement suspendu, la première représentation du Monstre et le Magicien, mélodrame en trois actes, orné de tout son speciacle, de deux décors neufs, un au second acte et un au troisième.

CHARADE.

Lecteur, quand un vrai camarade Ira chez toi boire rasade, Verse-lui d'un vin vieux qui soit bien mon dernier, Et ne soit jamais mon premier. Mais à telle faveur il ne faut pas admettre, Mon tout, qu'à la porte on doit mettre.

Le mot de la dernière charade est Potage.

A 9 h. du mat., 5 d. au-dessus o; à r h. après midi, 6 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu le 21 du courant, un chien d'arrêt, à longs poils, le corps blanc et les oreilles brunes, répondant au nom de Diamant.

Une chienne idem, à poil ras blanc et brun foncé, répondant au nom de Diane.

Récompense à la personne qui les ramènera rue des Dominicains, n. 707, à Liége.

On demande une demoiselle de 25 à 30 ans, déjà versée dans l'enseignement. S'adresser rue Sœnrs de Hasque, nº. 172. (1350)

Une parfaite cuisinière sachant saire le pâtisserie, au fait d'un menage, désire se placer. S'adresser rue devant le Carmes, Province de Namur.

Le onze janvier 1827, à deux heures de relevée, devant M. le juge de paix du canton du nord de la ville de Namor, en son bureau établi audit Namur, rue du Collège, par le ministère du notaire Richard, et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liége, le 28 août 1826, enregistré le 6 septembre, on exposera en vente

1º La manufacture royale de porcelaine et fayence située à

Andennes, province de Namur.

Elle peut par sa distribution, convenir à l'établissement de toute espèce de fabrique ; elle se compose d'un rez-de chaussée et de deux étages avec appartement de maître, logement de concierge, nombreux atteliers, cellules pour loger les ouvriers, belles caves, magasins, greniers immenses, grande cour, jardin, verger, etc.; etc.

Il y a de plus un grand nombre d'ustensiles propres à la fa-

brication de la fayence, qui font aussi partie de la vente. Tous les bâtimens sont neufs, construits à la moderne, en

pierres et briques, et couverts en ardoises.

2º Un moulin à cau dit Cobéche, aussi situé à Andennes, avec corps de logis, jardin entouré de haies vives, dans lequel se trouve un bassin mu. é qui reçoit les eaux destinées à faire mouvoir le moulin.

Il sert principalement à préparer toutes les matières premières nécessaires à la fabrication de la fayence.

Nota. Ces deux objets seront exposés en vente séparément,

et ensuite réexposés en un seul lot.

S'adresser, pour avoir des renseignemens et connaître les conditions de la vente :

A Liége, à M. Picard, négociant, rue des Mineurs, n. 39, ou

à Mo Robert, avocat, place Ste. Claire.

Namur, à Mo Wasseige, avocat.

» Bruxelles, à Mo Donker, avocat.

» Anvers, à M° Oger, avocat. » Gand, à M° Vanhalbrouck, avocat.

» Andennes, au concierge de la manufacture.

1345

Appartements, avec cour, cuisine, caves, greniers, fon-taine d'eau de St. Jean, à louer, rue Barbe d'Or, n. 1040. S'adresser à la Goffe, n. 1022.

A vendre avec grande facilité de payement, une distillerie complète et en très bon-état, avec un monlin à farine, pour un ou deux chevaux. S'adresser chez M. Galiani, négociant, à Ampsin.

VENTE DE COUPES DE BOIS.

Mardi 12 décembre 1826, vers les dix heures du matin, Son Excellence Monseigneur le duc d'Ursel, grand-maître de la maison de la reine des Pays-Bas, etc., fera exposer envente publique, au château de Durbay, grand-duché de Luxem-bourg, les coupes de ses bois de l'exercice 1826, dont la désignation suit :

1º Celle du bois dit du Pays, contenant 100 bonniers P.B.

divisée en 14 portions. 2° Celle du bois dit de Grandmont.

3º Celle da bois de Viné. 4º Celle du bois d'Attrein.

5º Celle du bois d'Aire.

A crédit, moyennant caution.

Le grand et beau moulin à farine et dépendances de Chênée ayant été adjagé le vingt-trois novembre 1826, pour le prix de quinze mille quatre cents florms des Pays-Bas, toute personne solvable peut dans les dix jours qui suivront l'adjudicationt, par une déclaration à faire devant le notaire Monfelt, de résidence à Saive, commune de Saive, canton de Fléron, surenchérir d'un dixième ledit moulin et dépendances, lequel dans ce cas sera exposé de nouveau aux encheres publiques. (1348)

() Le 12 décembre prochain, à deux heures de relevée, en la salle de la justice de paix de Herve, la veuve et les enfans consanguins de feu J. L. Levieux, feront exposer en vente publique, devant M. le juge de paix de Herve, par le ministère du notaire L. J. Lebe, à ce commis et en vertu du jugement du tribunal civil du 13 juillet 1826, les immeubles soivants :

1º Une belle et grande maison à porte-cochère, belle et vaste brasserie, bâtiment, écurie, grande cour et jardin polager, entouré de marailles et divisé par une terrase, le tout contigu, sise rue du Marché, à Herve, cotéen. 220.

20 Une maison, sise rue Petit-Tiege en la même ville de Herve

cotée n. 305.

Et 3º Une ferme, sise en voie de Chêne, Outrecour, commune de Battice et près de Herve, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation et autre bâtimens à arrière louer, jardin potager et quatre pièces de prairies, fonds de première classe, contenant environ cinq bonniers P.-B-, sous les couditions reprises au cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire où l'on en peut prendre inspection.

Lundi 4 décembre, les propriétaires des hois de haute et basse Arches, feront vendre publiquement à Andenne, par le ministère du notaire Matelet, une grande quantité de belles portions de taillis agé de 18 ans et les jours suivants de très beaux chênes et hètres de toutes dimensions; au pied des arbres,

LOTERIE.

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas en date du 31 mars 1826, n. 114, MM. L. Deutz et compagnie d'Amsterdam sont autorisés à effectuer le débit des billets, de la mise en loterie de la Grande terre Seigneuriale et Allodiale, ayent appartenn ci-devant au prince de Metternich, avec les vigno bles et dépendans, située à Geisenheim, dans le Rhingau, près de Wisbaden et de Schwalbach , au pied du Johannisbere et non loin du Rhin.

Par autorité suprême de la régence ducale de Nassau, et sous la garantie de MM. J. F. Gontard et fils, hanquier à Francfort sur Mein , on a irrévocablement fixé an 28 décembre pto-

chain , le tirage des objets suivans ; savoir :

La terre Seigneuriale et Allediale, avant appartent au prince de Metternich, et taxée judiquement d'après un interêt me

Divers prix et primes en especes montant à . .

Un prix consistant en vins fins et supérieurs, récoltés sur la terre même

Un autre prix de pareils vins, ré-

1208 prix et primes, d'un mon-

tant total de. . Le tirage est irrévocablement fixé au 28 decembre 1816. et se réglera sur celui de la loterie de la ville libre de Francfort sur Mein , composée de 25,000 billets. L'actionnaire à qui le gros lot écherra en partage, recevra la terre affranchie de toute dette, et exempte de tous frais? Cette loterie mérite la préférence sur toutes les autres , parce qu'elle se rattache au tirage d'une loterie d'état. Les prix et l'argent pour lerschat de la terre seront acquittés à Amsterdam en argent courant des Pays Bas, par MM. Goll et compagnis, banquiers audit lieu, autorisés à cet effet par MM. J. F. Gontard, et fils , banquiers à Francfort sur Mein.

MM. Hubau jeune et compagnie, commissionnaires à Hodimont, sont autorisés à débiter les billets de cette loterie au prix de onze florins des Pays-Bas.

A la requête des héritiers de Lasaulx , Mo Lys , notaire à Verviers, exposera publiquement en vente, le mardi 12 décembre prochain, aux trois heures de relevée. 1º Deux formes silvers à Haloux , commune de Limbourg. 2º Deux autres fermes situées, l'une à Goé, l'autre à la Pierresse, commune dudit 606. 3º Une grande maison avec deux jardins dans la ville de Limbourg. 4º Enfin, plusieurs jardins et pièces détachés.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la velle est à voir en l'étude dodit notaire Lys, à Verviers, et en celle de Me El celle de Me Emonts, avoué, à Liège.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÉGE.

L'administration du Mont-de-Piété ayant réuni aux bâtiment de cet établissement un vaste magasin au rez de chausse. resolu d'ajouter pour l'avenir aux articles admis jusqu'à co jour en nantissement, les différens objets dont la désignation suit ainsi que tous autres de même nature ; savoir ;

Lits, matelats, traversins, coussins, convertores de laine, porcelaines, fayences, glaces, verres, cristaux, livres, estant pes, tableaux, pendules, horloges, buffets, commodes, bu reaux, toutes marchandises et ustensiles de fer, voitures de luxo et de remise, etc.

Les emprunteurs qui veulent évîter des frais de commission de port et de report , pervent s'adresser directement au Mont, od ils seront servis avec zèle et promptatide.

Les bureaux sont ouverts dépuis huit heures du matin jusqu' trois heures après-midi , et les samedis et veilles de fêtes , of est admis dens le bureau de dégagemente, savoir : jusqu'à boil heures du soir dans les saisons du printeurs et de l'été et jusqu'à

sept dans celles d'automne et d'hiver. Le boni ou la plus value provenant de la vente des gages surannés étant acquis au Mont au bout de cinq ans, si pendant ce laps de tems le payement de la vente des gages ce laps de tems le payement n'en a pas été réclamé, il est de l'intérêt des emprunteurs qui auraient des prétentions à répéter de ce chef de ne pas laisser expirer ce délai.

Ceux qui auraient des plaintes à former du même chef peuvent s'adresser à la direction de l'établissement, où il sers fait droit.

A vendre ou arrenter la maison portant l'enseigne de Petit Sans-Souci, quai d'Avroy, n. 797, à Liége avec grand jardin, garni d'espaliers et d'arbres à fruits, de toutes espèces. S'adresset à Me Paparane à Me Parmentier, notaire, place de la Comédie.

() Le premier décembre 1826 à deux heures et demie de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire Adams, place Si-Denis, à l'adjudication aux enchères d'une belle maison de commerce sise à Liège, rue à la Goffe, n. 1032, occupée ci-devant par feu M. David. Ann de la Goffe par feu M. David. par feu M. David. Aux conditions à voir chez ledit notaire,

A louer pour Noël prochain, denx belles maisons situes dans le quartier de St. Jacques, ayant chacune porte cochère, remise et jardin, l'une à l'entrée de la rue du Modin 10,300 et l'autre rue du Vert B. et l'autre rue du Vert-Bois, u. 327. S'adresser à Me Barnenas, notaire, place de la Comédie.